

La Ville de Pully apporte son soutien à l'initiative SOS Communes

La Municipalité de Pully a été contactée fin septembre dernier, comme toutes celles du canton, par le comité d'initiative SOS Communes. Celui-ci a ensuite proposé au syndic, M. Gil Reichen, de le rejoindre, ce qu'il fera prochainement pour représenter les intérêts de la Ville de Pully.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces derniers mois par la Municipalité de Pully, soit :

- Le refus du protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) traitant de la répartition de la facture sociale.
- La décision de surseoir au paiement du 4^e acompte 2020 concernant le financement de la facture sociale, qui se monte à plus de 9 millions de CHF.
- Le dépôt d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) contre le décompte final des péréquations, au nombre desquelles figurent la facture sociale pour 2019.

Dans un premier temps plutôt réservée par rapport à cette initiative qui peut sembler excessive à certains, voire éventuellement contre-productive si elle devait être refusée en votation populaire, la Municipalité a fait une nouvelle appréciation et prend aujourd'hui cette décision suite à l'évolution de la situation, soit la validation formelle par l'UCV de l'accord cité plus haut, ainsi que le calcul des acomptes 2021 de la facture sociale, reçu dans l'intervalle.

Ce dernier ne montre aucune atténuation du poids de cette participation sur les finances communales, bien au contraire, puisque celle-ci augmente encore de plus de 5% par rapport aux acomptes 2020.

Dès lors, l'initiative apparaît aujourd'hui comme l'une des options possibles pour amener le Conseil d'Etat à revoir en profondeur le système actuel.

Il est important de relever qu'une telle sollicitation des Municipalités par les auteurs d'une initiative populaire cantonale soulève de nombreuses questions, et qu'il est peu commun que des Municipalités s'engagent dans le cadre d'une telle campagne.

La Municipalité de Pully tient donc à souligner que son soutien à l'initiative SOS communes est avant tout politique, et qu'elle s'engage à respecter strictement les limites légales d'intervention dans ce domaine.

Pully, le 17 novembre 2020 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic –
021 721 31 46